

Motion des personnels de l'EREA de Bourg en Bresse  
réunis en heure mensuelle d'informations syndicales le 04/01/2016  
à tous les personnels des EREA de France

Les personnels de l'EREA de Bourg en Bresse, Enseignants Educateurs en Internat, PLP, PE en classe, syndiqués FO, CGT et non syndiqués, réunis ce lundi 4 janvier 2016 avec la section FO ont fait le tour de la situation et décident de s'adresser à nouveau à tous les personnels des EREA de France.

Les motions ci-dessous adoptées le lundi 30 novembre et 7 décembre à Bourg en Bresse restent d'actualité.

Les personnels Enseignants Educateurs d'Internat, PE en classe, PLP réunis ce jour considèrent que la mise en œuvre de la note de service interne non réglementaire datée du 14/10/2015 concerne toutes les catégories de personnels car elle remettrait en cause l'EREA comme établissement à part entière et s'attaquerait à un outil disponible et efficace dans la lutte contre l'échec et le décrochage scolaire.

La spécificité centrale de l'EREA, établissement spécialisé, c'est la présence d'un internat éducatif qui permet une prise en charge éducative, globale et cohérente de l'élève et d'éviter la rupture entre le milieu de la formation et l'éducation.

Cet internat à vocation éducative ne peut pas être confondu avec celui d'un établissement scolaire ordinaire.

Cet internat est éducatif car il est encadré par des professeurs des écoles spécialisés assurant une fonction d'Enseignant Educateurs d'Internat sous l'autorité hiérarchique et pédagogique des IEN chargés de l'ASH.

Or la DGRH du ministère, en rupture avec près de 40 années de pratique, indique clairement que « *de telles fonctions n'ont vocation à être prise en charge par des professeurs des écoles que de manière exceptionnelle* ».

C'est la disparition des EREA comme établissements spécialisés au compte de la politique d'austérité !

Aujourd'hui ce sont les éducateurs d'internat en EREA qui sont purement et simplement supprimés !  
A qui le tour demain ?

Qui peut croire qu'avec la disparition des Enseignants Educateurs en Internat nos élèves d'EREA en grande difficulté ou avec des besoins éducatifs particuliers vont être mieux en pris en charge demain ?

C'est inacceptable !

Les personnels enregistrent que :

- les réponses apportées par l'administration au CTA du 15/12/2015 confirment nos inquiétudes. En effet, à la demande de garantie pour la rentrée scolaire 2016 de maintien en l'état des 3 EREA de l'académie, le secrétaire général du rectorat répond : « Nous devons mettre en œuvre les instructions, c'est cela à quoi nous devons nous engager. Mais la ministre entend que s'il y a des difficultés, on prendra le temps.... »
- une audience au ministère demandée par la FNEC FP FO et les personnels de l'EREA de Bourg en Bresse devrait avoir lieu d'ici peu
- la discussion pour la défense de la structure EREA se mène dans de plus en plus d'EREA (09, 21, 31, 40, 43, 59, 91...)
- les directeurs des 3 EREA de l'académie de Lyon sont convoqués par la Rectrice demain.
- un CTA est convoqué le lundi 18 janvier 2016
- après les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré c'est toute la fonction publique qui est appelée à la grève le mardi 26 janvier d'ores et déjà par FO, CGT, Solidaires (salaires, postes, défense du service public).

**Dans ce contexte les personnels réunis ce jour pensent que la grève pour gagner le maintien de tous les postes, de toutes les missions et le retrait de la note de service interne du 14/10/2015 est à l'ordre du jour.**  
Ils feront le point sur la situation et décider la conduite à tenir le lundi 11 janvier à 12h30.

Motion des personnels de l'EREA de Bourg en Bresse  
réunis en heure mensuelle d'informations syndicales le 7/12/2015

Les personnels de l'EREA de Bourg en Bresse, syndiqués FO et non syndiqués, réunis ce lundi 7 décembre 2015 ont fait le tour de la situation.

Ils confirment l'appel lancé le 30 novembre 2015 à Bourg en Bresse à tous les EREA de France et ils enregistrent que la discussion pour la défense des EREA a commencé à se mener dans les EREA.

Ils rappellent que la note de service non réglementaire interne au ministère datée du 14/10/2015 organise de fait la disparition des professeurs des écoles enseignants éducateurs en internat (EEI) en EREA pour les remplacer par des assistants d'éducation précaires.

**C'est inacceptable !**

Ce projet marque le début de la destruction de la structure EREA.

Les personnels réunis ce jour décident de s'adresser à tous les personnels des collègues et LP de l'Ain pour les informer.

En effet, la destruction programmée de la structure actuelle de l'EREA ne sera pas sans conséquences sur les conditions d'enseignement déjà difficiles dans les collèges et LP ordinaires.

A cela s'ajoute le processus de transformation – disparition de la Segpa enclenché dès la rentrée 2016 pendant de la réforme territoriale locale du collège imposé de manière autoritaire par le ministère.

Informés de l'appel à la grève nationale dans les collèges le mardi 26 janvier 2016 lancé par l'intersyndicale nationale, (SNES FSU, le SNEP- FSU, SNFOLC, le SNETAA FO, SFSDFEP FO, CGT, CGT de l'enseignement privé, SNALC, SNCL, SIES, CFE CGC, SUNDEP Solidaires et SUD), les personnels de l'EREA réunis ce jour pensent que :

**L'organisation de la grève unie, la grève puissante, la grève majoritaire  
le 26 janvier n'est-elle pas à l'ordre du jour ?**

**Si la ministre encore une fois ne cède pas, la nécessité de tout bloquer par de la grève unie jusqu'au retrait de ses funestes projets sera posée.**

Par ailleurs, les personnels de l'EREA envoient une délégation pour lire ce message lors du rassemblement organisé par le SNUDI FO 01 et la CGT Educ'action 01 ce mercredi 9 décembre à 14h30 devant l'IA à Bourg en Bresse contre la nouvelle dégradation des obligations de services de tous les enseignants du 1<sup>er</sup> degré et pour l'arrêt des ingérences des mairies (rythmes scolaires).

Les personnels demandent que la question de l'EREA de Bourg en Bresse et des EREA de l'Académie soit abordée auprès de la rectrice lors du Comité Technique Académique du 15/12/2015.

*Motion adressée à tous les EREA de France, aux collèges et LP de l'Ain.*

*Bourg en Bresse le 30 novembre 2015*

**NON à la destruction de la structure EREA**

**Non aux 1607 heures de service pour les enseignants éducateurs d'Internat en EREA**

Appel des personnels de l'EREA de Bourg en Bresse réunis le lundi 30 novembre 2015 avec la section FO à tous les personnels des EREA de France.

Chers collègues,

Nous vous écrivons car la situation est trop grave.

En effet, voilà ce que la note de service interne de la DGRH du ministère datée du 14 octobre 2015 adressée à tous les Recteurs et IA-DASEN prévoit dès à présent pour les professeurs des écoles enseignants éducateurs en internat (EEI) :

elle demande aux recteurs et IA-DASEN de confier les fonctions d'EEI à des Assistants d'Education précaires notamment pour le service de nuit et exceptionnellement à des PE fonctionnaires d'Etat.

elle entend imposer que les obligations de service des EEI en EREA soient dorénavant définies en application du décret n° 2000-815 du 25 août 2000, article 1 (temps de travail dans la fonction publique), c'est-à-dire 1607 heures de travail par an.

Elle supprime, de fait, le caractère éducatif de l'internat, assuré par des PE fonctionnaires d'Etat Enseignant Educateur spécialisés et formés. C'est l'existence même des internats éducatifs et plus largement des EREA comme établissements spécialisés qui est remis en cause.

De fait, cette note enjoint aux recteurs et IA-DASEN, dans un cadre nouveau d'autonomie complète des académies, de mettre en œuvre la suppression de près de 1000 postes de fonctionnaires d'état Enseignants Educateurs d'Internat.

**C'est inacceptable !**

Depuis l'origine des ENP, appelés ensuite EREA, les missions de l'internat éducatif sont confiées à des enseignants du 1<sup>er</sup> degré spécialisés.

C'est cette spécificité qui fait que les EREA sont des établissements spécialisés dans la prise en charge globale des élèves confiés. Si elle disparaît, il est clair que les EREA deviendront vite des établissements ordinaires dans le contexte de l'inclusion à marche forcée et de la transformation-disparition des SEGPA contenue dans la réforme du collège rejetée par les personnels.

Nous demandons :

Le retrait de cette note de service non réglementaire

le respect et le maintien de toutes les missions assurées par des Professeurs des Ecoles EEI en EREA y compris les nuits.

le maintien de tous les postes d'EEI en EREA et le non remplacement des EEI par des AED pour le service de nuit.

D'ores et déjà nous enregistrons que :

la FNEC FP FO demande à la ministre le retrait immédiat de cette note de service interne, par ailleurs non soumise à l'avis de des organisations syndicales.

La FNEC FP FO demande à être reçue au ministère dans les plus brefs délais.

Informés que les directeurs des EREA de la future région Auvergne Rhône-Alpes se réunissent ce vendredi 4 décembre à Villeurbanne pour discuter de la mise en œuvre dans leurs établissements de cette note de service interne non réglementaire, nous décidons d'être en grève à l'EREA de Bourg en Bresse à compter du mardi 1<sup>er</sup> décembre jusqu'au vendredi 4 décembre pour qu'ils entendent nos légitimes revendications. Un point sera fait sur la situation lundi 7 décembre à 13h00.

**Nous sommes en état de légitime défense !**

**Si le ministère ne retire pas sa note de service  
alors la grève des EREA de France est à l'ordre du jour !**